

# SÉMINAIRE

## Analyse et commentaires de la nouvelle réglementation des marchés publics : CCAGT, délais de paiement et intérêts moratoires

<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre connaissance des principaux apports des deux nouveaux décrets</li><li>• Maîtriser la mise en application des nouvelles dispositions réglementaires pour une bonne gestion des marchés publics</li></ul>
<b>PROGRAMME</b>	<p><b>INTRODUCTION :</b> Contexte de la réforme et objectifs de la nouvelle réglementation</p> <p><b>MODULE 1 - PRINCIPAUX APPORTS RELATIFS AUX ACTES PREALABLES A LA RECEPTION PROVISOIRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Notification de l'approbation</li><li>• Enregistrement du marché, constitution de la caution définitive et des assurances obligatoires</li><li>• Notification de l'ordre de service de commencer l'exécution</li><li>• Obligation de tenue d'un registre du marché et de désignation par le maître d'ouvrage de l'agent qui sera chargé du suivi du marché</li><li>• Gestion des ordres de services</li><li>• Cas de conclusion des avenants</li><li>• Cas où le maître d'ouvrage doit accorder des délais supplémentaires</li><li>• Pièces à délivrer par le maître d'ouvrage à l'entrepreneur</li><li>• Mesures préalables à prendre pour la « Préparation de l'exécution »</li><li>• Mesures de sécurité et d'hygiène sur le chantier</li><li>• Action de formation et d'alphabétisation dans les chantiers</li><li>• Gestion des déchets sur le chantier</li></ul> <p><b>MODULE 2 - NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES A LA GESTION DES MODIFICATIONS EN COURS D'EXECUTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Changement de la provenance des matériaux / Changement dans les quantités du détail estimatif / Augmentation dans la masse des travaux / Travaux et ouvrages imprévus / Travaux supplémentaires</li><li>• Spécificités des marchés d'études</li></ul> <p><b>MODULE 3 - NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES A LA RECEPTION DES PRESTATIONS ET AU PAIEMENT DES DECOMPTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Établissement des attachements et des décomptes provisoires / Procédure de la réception provisoire / Établissement des décomptes définitifs</li><li>• Délai de garantie</li><li>• Procédure de la réception définitive</li><li>• Paiement de l'avance</li><li>• Application des pénalités de retard, application des pénalités particulières et application des intérêts moratoires</li><li>• Droit d'ajournement des travaux et de résiliation en cas de retard de paiement</li></ul> <p><b>MODULE 4 - NOUVEAUX APPORTS RELATIFS AUX LITIGES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mémoire de réclamation</li><li>• Réclamations</li><li>• Recours à la médiation et à l'arbitrage</li><li>• Recours juridictionnel</li></ul> <p><b>Chaque module sera illustré par des cas pratiques</b></p>
<b>DURÉE</b>	<b>2 jours</b>
<b>POPULATION CONCERNÉE</b>	Privé : Responsable interne en charge de la gestion des marchés publics Administrations, établissements publics et collectivités territoriales : chef de service, chef de division et directeur en charge des marchés publics

